

## TERMES GENERAUX

### FINANCEMENT DE SEJOUR EN IMMERSION POUR FORMATION SCIENTIFIQUE OU TECHNIQUE

*(Techniciens, ingénieurs, doctorants, post-doctorants)*

#### Objectif et éligibilité

Dans le cadre de ses actions de formation, le LabEx CeMEB souhaite encourager la formation scientifique ou technique des doctorants, post-doctorants, techniciens ou ingénieurs de ses unités, en finançant des séjours en immersion en France ou à l'étranger prévus en 2018, 2019 et 2020.

Le financement porte sur la réalisation d'un séjour de courte durée (jusqu'à deux mois) hors de Montpellier, dans un laboratoire de recherche ou chez un partenaire non académique (ex. : état, collectivité, association, entreprise privée, collectivité) pour y acquérir des compétences nouvelles (ex. : scientifiques, techniques, organisationnelles, en valorisation, en formation). Les compétences acquises doivent avoir un intérêt pour le parcours du candidat et pour la communauté scientifique du LabEx. Le projet doit être validé par les responsables ou encadrants du candidat, et sortir du champ des formations permanentes des organismes de recherche ou des établissements d'enseignement supérieur. Ce dispositif ne finance pas de frais de missions ou de terrain dans le cadre de projets de recherche.

#### Montants alloués et modalités de financement :

Les dotations peuvent aller jusqu'à **3000 €** par demande, incluant le transport et les frais de séjour. La mission sera entièrement gérée par CeMEB (ordre et frais de mission, transport) selon les règles en vigueur à l'Université de Montpellier.

#### Calendrier de candidature (valable pour les années 2018 et 2019)

Session	Calendrier	Concerne
Hiver	1 <sup>er</sup> au 31 janvier : réception des demandes 1 <sup>er</sup> au 28 février : analyse, sélection des demandes et annonce des résultats	Séjours prévus à partir du début du mois de mai (a)
Printemps	1 <sup>er</sup> au 31 mai : réception des demandes 1 <sup>er</sup> au 30 juin : analyse, sélection des demandes et annonce des résultats	Séjours prévus à partir du début du mois de septembre (a)
Automne	1 <sup>er</sup> au 30 septembre : réception des demandes 1 <sup>er</sup> au 31 octobre : analyse, sélection des demandes et annonce des résultats	Séjours prévues à partir du mois de début janvier (a)

(a) Les séjours peuvent être prévus entre la date indiquée dans le tableau et fin 2020 au plus tard.

#### Conditions de candidature :

Les dossiers de candidature (formulaire disponible sur le site du Labex) doivent émaner d'une des unités membres de CeMEB, être signés par le porteur et la direction de cette unité, et être envoyés sous forme d'un **document Word ou PDF unique** à [cemeb-soumission@umontpellier.fr](mailto:cemeb-soumission@umontpellier.fr)